

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co; directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 4 janvier 1845.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 29 décembre 1844.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Legs de 500 fr. à l'institution des jeunes incurables par feu Mm Roux-Gardelle. — Legs de 1,000 fr. aux pauvres de la paroisse de Saint-Polycarpe par feu M. A.-P.-H. Berlie. — Legs de 25,000 fr. à l'hospice de la Charité par feu M. F. Masse. — Legs de 36,000 fr. à diverses institutions de bienfaisance par feu M. G.-F. Félicité. — Présentation des plans de restauration pour la façade de l'église de Saint-Nizier, et proposition de faire coopérer le trésor communal à cette dépense. — Présentation et approbation d'un traité conclu avec les frères des écoles chrétiennes pour acquisition au nom de la ville de divers bijoux antiques découverts dans une propriété immobilière appartenant à cette congrégation religieuse. — Présentation d'un traité ayant pour objet d'importantes modifications au service des pompes funèbres. — Présentation d'un plan de réorganisation des bureaux de bienfaisance. — Approbation des plans présentés pour la construction d'une fontaine monumentale sur la place Saint-Jean.

Présents : MM. Acher, Arnaud, — Brossette, Bergier, — Chinard, Capelin, — Dubost, Dolbeau, Donet, Dupasquier, — Falconnet, Faure-Pecllet, — Mermet, Martin (C.), Malmazel, Martin (P.-P.), — Nepple, — Pons, — Reyre, — Seriziat, — Vauxonne (de), — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.

LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 23 décembre est lu et adopté.

M. LE MAIRE présente au conseil les excuses de MM. Seriziat-Carrichon, Menoux et Couderc, qui ne peuvent assister à la séance de ce jour.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de cette communication dans le procès-verbal.

M. LE MAIRE : Ainsi que le conseil l'a décidé à sa dernière séance, l'ordre du jour appelle l'élection d'un membre du conseil d'administration de la Martinière, en remplacement ou en renouveau de M. P. Reverchon, dont les fonctions expirent le 31 décembre courant. J'invite le conseil à procéder à cette élection par le vote au scrutin secret, comme cela est d'usage en pareil cas.

LE CONSEIL procède au vote électif provoqué par M. le maire.

LE DÉPOUILLEMENT du scrutin donne le résultat suivant :

M. P. Reverchon a obtenu l'unanimité des suffrages.

M. LE MAIRE proclame M. P. Reverchon membre du conseil administratif de la Martinière.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil plusieurs baux ayant pour objet :

1° Don à bail, au nom de la ville, de quatre magasins au rez-de-chaussée des bâtiments du Collège ;

2° Don à bail, au nom de la ville, d'un magasin situé au rez-de-chaussée du palais Saint-Pierre, sur la place des Terreaux.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant :

1° De donner main-levée d'une hypothèque assise au profit de la ville sur un immeuble communal vendu à M. M... et maintenant payé ;

2° De subroger M. B..., à ses périls et risques, aux droits de la ville sur ledit immeuble, attendu que ce dit sieur a fait de ses deniers, et pour le compte du sieur M..., le paiement qui motive la main-levée proposée.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'émettre un avis favorable à l'acceptation de divers legs faits à titre gratuit à des institutions de bienfaisance, savoir :

1° Par feu Mm Roux-Gardelle à l'institution des jeunes incurables établie à Ainay. 500 fr.

2° Par feu M. A.-P.-H. Berlie aux pauvres de la paroisse de Saint-Polycarpe. 1,000

3° Par feu M. F. Masse, ancien négociant de Lyon, en faveur de l'hospice des vieillards. 25,000

4° Par feu M. G.-F. Félicité, 2,000

En faveur des pauvres de sa paroisse. 2,000

— de l'Hôtel-Dieu. 12,000

Table listing financial items and amounts: de l'hospice de la Charité (12,000), de l'Antiquaille (10,000), du dispensaire général (10,000), du dépôt de mendicité (10,000).

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à défendre contre une instance formée contre la ville par le sieur V... en paiement, entre ses mains, d'une somme de 2,420 fr. qu'il prétend avoir été induement payée à un sieur D... Le rapport expose les faits qui se rattachent à cette affaire; il démontre que la demande formée par le sieur V... n'est pas fondée, il propose de la repousser.

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant de défendre contre une instance formée contre la ville par quelques bouchers lyonnais à l'effet de faire prononcer :

1° Que les abattis introduits en ville, en même temps et en proportion relative avec les moitiés ou les quarts de bestiaux abattus et dépecés en dehors des barrières, ne doivent aucun droit d'octroi ;

2° Que les droits perçus pour l'entrée en ville de ces abattis, depuis la mise en activité du dernier tarif des droits d'octroi, ont été perçus illégalement et doivent être remboursés.

Le rapport examine les allégations par lesquelles les bouchers motivent leur demande. Il démontre que ces allégations sont mal fondées et propose de repousser la prétention qu'elles appuient. M. le maire termine en proposant de renvoyer cette affaire à l'examen de la commission du contentieux.

LE CONSEIL prononce le renvoi proposé et invite M. Brossette à s'adjoindre à cette commission.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à l'examen du conseil les plans de restauration de la façade de l'église Saint-Nizier, et proposant de voter une somme de 60,000 f., payable par sixièmes, d'année en année, pour coopération de la ville dans l'exécution de ce travail.

Les plans soumis au conseil ont été rédigés par M. Poller, architecte. Ils conservent la partie déjà construite de la façade principale de l'église de Saint-Nizier et complètent cette partie en y ajoutant les ornements dont elle manque; ils établissent l'aile droite de cette façade conforme à l'aile gauche.

Les devis estimatifs élèvent la dépense nécessaire pour l'exécution de ces travaux à la somme de 181,737 fr. Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Nizier ne possède pas des ressources suffisantes pour faire seul cette dépense; mais il espère réussir à y pourvoir si l'Etat et la ville veulent bien coopérer à cette utile restauration d'un des plus beaux monuments que possède notre cité. Le conseil municipal voudra sans doute provoquer, par son exemple, la coopération de l'Etat. C'est sous l'influence de cette pensée que M. le maire a cru devoir proposer d'ouvrir aux budgets communaux un crédit de 10,000 fr. par année pendant six années. Si cette proposition était adoptée, il serait expliqué que la ville paierait cette somme seulement dans le cas où les travaux seraient poussés avec activité, et que sous aucun prétexte elle n'augmenterait la part coopérative qu'elle aurait bien voulu consentir.

LE RAPPORT est renvoyé à une commission composée de MM. Brossette, Bergier, Chinard, Dolbeau, Donet, Faure-Pecllet, Gautier, Guinet, de Lacroix-Laval.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité conclu au nom de la ville avec les frères des écoles chrétiennes pour acquisition, au profit du musée archéologique de la cité, de plusieurs bijoux antiques découverts par l'effet de travaux effectués dans l'immeuble que cette congrégation religieuse possède sur le coteau de Fourvières.

Voici la nomenclature de ces bijoux :

Deux bracelets en or massif, en forme de corde, avec chaton renfermant une médaille de l'empereur Commode.

Deux bracelets formés chacun d'une bande d'or ondulée avec le portrait de Crispine, femme de Commode.

Un bracelet formé de traits d'or enlacés.

Cinq paires de boucles d'oreille montées en or, avec guirlandes d'éme-raudes, de perles et de grenat oriental.

Plusieurs colliers montés en or, avec saphirs, hyacinthes, perles d'or.

Un réseau monté or et grenat.

Plusieurs médailles, parmi lesquelles une en or du plus petit modèle, c'est-à-dire une quinaire, présentant le plus grand intérêt sous le rapport scientifique.

M. le maire expose sommairement les conditions du traité. Ces conditions accordent aux frères des écoles chrétiennes, en échange des objets précieux désignés ci-dessus :

1° Plusieurs tableaux religieux donnés il y a long-temps à la ville de Lyon par le cardinal Fesch.

2° Une médaille d'or, très-ancienne et précieuse par sa rareté. (La ville peut disposer sans inconvénient de cette médaille, attendu qu'elle en possède cinq exemplaires.)

3° Et enfin une somme de 3,000 fr.

LE CONSEIL approuve immédiatement le traité soumis à sa sanction.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité conclu au nom de la ville avec M. J... de Paris, pour diverses modifications à introduire dans le service des pompes funèbres et des inhumations.

L'administration municipale se préoccupait depuis long-temps de la nécessité de perfectionner le système actuellement suivi pour les inhumations, surtout en ce qui concerne les indigents. Dans l'état actuel des choses, les indigents décédés dans leur domicile sont portés au dépôt établi à l'Hôtel-Dieu. De là, placés pêle-mêle dans un tombeau, ils sont conduits au cimetière où ils sont déposés dans une fosse commune. Il était difficile d'améliorer ce système fâcheux, à cause de la dépense qu'une telle amélioration aurait nécessitée. Une occasion s'est présentée d'effectuer cette réforme utile sans grever le budget de la ville; l'administration s'est empressée d'utiliser cette occasion.

Plusieurs fois il a été question de substituer l'usage des chars funèbres à l'intervention des porteurs. Cette mesure a toujours rencontré des résistances vives et nombreuses, principalement de la part des conseils de fabrique et du clergé. Il répugnait à l'administration de froisser ces oppositions; elle ajournait donc ses projets d'amélioration tout en déplorant cet ajournement. En ces circonstances, M. J... de Paris, est venu proposer de se charger de fournir gratuitement un brancard, un cercueil, un linceul et des porteurs pour l'inhumation de tout indigent décédé à domicile, sous la condition qu'on l'autoriserait à fournir exclusivement, pour le service des pompes funèbres, des brancards et des ornements spéciaux selon diverses catégories distinctement classées et tarifées.

Les catégories proposées par M. J... sont au nombre de cinq. Elles varieraient, en décroissant sous le rapport de l'ornementation et du nombre des porteurs, depuis le somptueux lit funèbre surmonté d'un dais empanaché, muni d'un drap mortuaire velours et argent garni de franges, de torsades et de glands en argent, et porté par huit hommes costumés en grand deuil, jusqu'au simple brancard bronzé, muni d'un drap mortuaire en laine garni de franges en fil blanc, et porté par quatre porteurs. La première catégorie coûterait 250 f., la seconde 175 f., la troisième 100 f., la quatrième 50 f., la cinquième 25 f.

Le traité pourvoit donc à l'inhumation du pauvre d'une manière convenable et digne quoique gratuite. Il respecte en même temps les intérêts financiers des fabriques et de la ville. Des conditions spéciales stipulent que M. J... tiendra compte aux fabriques, pour chaque convoi funèbre, d'une somme proportionnée à celle que ces fabriques reçoivent dans l'organisation actuelle du service funéraire. Des conditions portent aussi que la ville continuera de percevoir le même droit que par le passé pour chaque inhumation.

La durée du traité est fixée à neuf années qui prendraient cours le 1er janvier 1845.

M. le maire développe plusieurs considérations capables de déterminer l'approbation du traité que le rapport a pour objet; il termine en proposant de renvoyer ce rapport à l'examen de la commission des intérêts publics.

LE CONSEIL prononce le renvoi proposé.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à l'approbation du conseil un plan de réorganisation de l'administration des bureaux de bienfaisance (1).

(1) L'impression de ce rapport ayant été votée, nous nous abstenons par ce motif d'en présenter l'analyse.

FEUILLETON DU CENSEUR.

Vieillesse n'est pas Sagesse.

(Suite et fin.)

De ses fenêtres Lucien apercevait celles de Mélanie. Tant que le soleil colora l'horizon, il ne se fit aucun mouvement dans l'appartement de la jeune femme; mais lorsque la nuit vint, la chambre s'éclaira, et Lucien put apercevoir l'ombre de Mélanie se dessiner sur les transparents rideaux de mousseline. Il demeura d'abord immobile, puis son cœur bondit. Il porta la main à son front qui était brûlant. Blessé, irrité de la conduite de Mélanie, il sentit dans son âme une sorte de colère. Il se leva brusquement, et sans trop savoir ce qu'il faisait, il sortit de sa chambre et traversa les longs corridors qui rejoignaient l'aile du château habitée par Mm de Vanberg. Quelques minutes après, il se trouva devant la porte de sa chambre, et sans s'arrêter, comme poussé par la fatalité, il ouvrit. Il resta immobile sur le seuil. Mélanie était debout à quelques pas de lui. A son aspect, elle laissa échapper un faible cri; une extrême pâleur couvrit son visage.

— C'est vous ! murmura-t-elle d'une voix étouffée, en se laissant tomber sur sa causeuse.

Lucien laissa la porte se refermer sur lui. Incapable de maîtriser son trouble, il s'avança lentement et vint s'asseoir près de Mm de Vanberg.

— Oui, madame, c'est moi... moi que votre froideur ou plutôt votre haine désespère, moi qui viens vous demander comment j'ai pu la mériter; car enfin vous êtes libre de vos affections, mais vous n'êtes pas libre de torturer ainsi à plaisir un homme qui donnerait mille fois sa vie pour vous épargner une douleur.

— Je ne vous hais pas, Lucien, dit Mélanie d'une voix faible et sans lever les yeux sur lui.

— Vous ne me haissez pas !... Et pourquoi donc me fuyez-vous ? Pourquoi, moins heureux que le dernier de vos valets, vous vous-je tous les jours détourner vos regards des miens ? Mais, si vous aviez dessein de me traiter un jour avec cette cruauté inouïe, il fallait, madame, vous montrer à moi tout d'abord telle que vous êtes aujourd'hui. Il ne fallait pas me permettre cette douce intimité qui a jeté le trouble dans mon âme. Il ne fallait pas, il y a un mois à peine, me permettre de ne pas vous quitter une heure; il ne fallait pas vous appuyer sur mon bras, me laisser lire votre âme dans vos yeux, me laisser croire à un bonheur qui ne pouvait m'appartenir.

— Ah ! je n'ai pas fait cela ! s'écria Mélanie avec effroi.

— Vous l'avez fait, madame, reprit Lucien avec amertume. Avec moi, vous avez été bonne et angélique; pour moi, vous avez eu de doux regards et des paroles affectueuses; et tout-à-coup, m'accablant d'un insultant mépris, vous vous détournez de moi, vous vous éloignez ! Hier vous voyiez bien que je souffrais, et pas un mot n'est venu me rassurer !

Aujourd'hui vous avez refusé de me voir; qui sait même si, de cette fenêtre, vous n'avez pas ri en me voyant parcourir le parc et vous chercher, à demi fou de douleur ! Oh ! tout ceci, c'est de la haine... à moins, ajouta-t-il avec une amère ironie, que ce ne soit de l'amour.

— De l'amour !

— Oh ! rassurez-vous, je ne suis pas assez audacieux pour le croire, non, non ! Mais savez-vous, Madame, quelle faute vous avez commise ? Savez-vous qu'en vous jouant ainsi d'un cœur qui venait à vous, vous avez allumé une passion que rien ne pourra éteindre ? Savez-vous que je vous aime, que je souffre, que ma vie, mon avenir sont perdus par ce fatal amour, et que j'ai le droit de vous demander compte de mon repos, de mon bonheur que vous m'avez ravis ?

— Ah ! vous me trompez !...

— Vous tromper ! N'avez-vous donc rien vu, rien compris ? Cette tristesse, ces bizarreries que vous me reprochiez ne vous ont-elles pas tout révélé ? Pourquoi étiez-je chaque jour près de vous, et pourquoi presque aussitôt voulais-je m'éloigner ? Pourquoi refusais-je de venir dans ce château quand mon cœur m'y appelait ? Oh ! c'est que je prévoyais les douleurs qui m'y attendaient ; c'est que j'étais las de mes souffrances, et que j'avais peur d'en rencontrer de nouvelles. Vous saviez tout cela, vous n'avez pu l'ignorer... et vous vous êtes jouée de cet amour... vous avez prolongé le supplice alors même qu'il devait me tuer !

— Ah ! murmura Mélanie, vous êtes sans pitié pour moi !

— De la pitié pour vous ! Quelle dérision, Madame ! Que vous manquez-t-il donc pour être heureuse ?... Ah ! si vous souffriez comme moi, si votre cœur se brisait comme le mien, si cet amour qui me brûle s'était emparé de vous... oui, j'aurais pitié... ou plutôt mes douleurs seraient effacées. Un mot de vous, Mélanie, un seul me sauverait du désespoir !

— Lucien, vous oubliez que je suis la femme de votre oncle !

— Non, je n'oublie pas... je sais que lui, vieillard, il vous a demandé votre tendresse et que vous la lui avez donnée... je sais que mon amour vous offense...

— Et pourquoi donc osez-vous donc me le dire ?

— Parce que ma tête s'égaré, dit Lucien avec découragement, parce que la vie me pèse et que j'ai hâte d'en finir, parce que demain j'oserais mourir... et que vous me pardonneriez peut-être.

— Mourir ! vous, Lucien !

— Si... vous m'aimiez, Mélanie, je n'en aurais pas le courage ; mais hé ! par vous !

— Mon Dieu ! mon Dieu ! qui lui a donc dit que je le haïssais ! Et vous non plus, vous ne comprenez donc rien... ni mes souffrances... ni mes remords ?...

— Que dites-vous ?

— Lucien, partez ! partez ! Pour mon repos, au nom du ciel ! partez... mais jurez-moi de ne pas mourir...

— Mélanie, murmura Lucien, la voix tremblante d'émotion et d'amour, pourquoi partir ? Si vous ne m'aimez pas, que craignez-vous ?

— Oh ! partez !... pour vous, pour moi, grâce !... Vous voyez bien que je deviens folle !...

Mais Lucien éperdu l'entoura de ses bras.

— Oh ! dis-moi que tu m'aimes, et je t'obéirai... Je m'éloignerai si tu l'exiges ; mais qu'il y ait un éclair de bonheur dans ma vie... Dis-moi que tu m'aimes !...

C'en était fait de Mélanie. Son cœur battait avec violence; la voix suppliante de Lucien portait dans son âme un trouble funeste. Elle était sur le bord de l'abîme, prête à y tomber ; son ange gardien le lui montra sans doute, car elle jeta un cri, s'arracha des bras de Lucien, bondit à l'autre bout de la chambre et dit d'une voix altérée :

— Vous êtes indigne de ma pitié ! Que vous ai-je donc fait pour que vous vouliez ainsi me perdre ?... Je ne vous aime pas ! je ne vous aimerais jamais !

— Mélanie !...

— Sortez d'ici, monsieur. Votre présence à cette heure est une honte pour moi. J'avais pour vous une tendresse de sœur, et maintenant j'aurais peut-être le droit de vous maudire, car vous m'avez fait bien du mal !

— Assez, assez, madame ! dit Lucien pâle et tremblant; vos paroles tuent. N'y a-t-il pas de milieu entre votre amour et votre haine ?

— Je ne vous hais pas, dit Mélanie d'une voix brisée; mais, je vous en conjure, fuyez-moi. Lucien, rappelez-vous les bienfaits de votre oncle, les devoirs que j'ai à remplir. Fuyez pour vous sauver, pour me sauver moi-même.

— Vous m'aimez donc ?

— Mon Dieu ! il est impitoyable ! Mais si je vous aimais, Lucien, vous ne vouliez donc pas voir que je ne survivrais pas à ma honte ? Encore une fois, laissez-moi; sortez, ou je ne vous revois de ma vie.

Lucien fit deux pas vers la porte, la tête baissée, la mort dans l'âme. Au moment de sortir, il se retourna. Mélanie fondait en larmes. Il revint vivement vers elle, et, tombant à genoux :

— Oh ! pardon ! pardon ! je suis bien coupable !

— Oh ! laissez-moi, et je vous pardonne. Votre soumission me prouvera la sincérité de votre repentir... et m'absoudra peut-être à mes yeux, ajouta-t-elle d'une voix plus basse.

Lucien ne put répondre ; il se releva, jeta sur elle un regard désespéré et sortit précipitamment.

La nuit qui suivit cette terrible soirée fut pour Mélanie une nuit d'insomnie. Le péril avait été si grand qu'elle en frémissait encore. Elle examina sa position, et elle comprit que si le danger était passé pour un jour, il pouvait se renouveler le lendemain. En pensant à Lucien, à son amour, à son désespoir, elle se sentait faiblir. Elle songea avec effroi à ce qu'elle souffrirait en voyant chaque jour sur les traits de son malheureux ami les traces d'une douleur qu'elle partageait. Qui lui disait qu'elle aurait toujours assez de courage pour se vaincre et étouffer le cri de son amour ? Il lui restait à prendre un parti désespéré ; elle n'hésita pas : à tout prix il fallait qu'elle se sauvât du malheur et de la honte.

LE CONSEIL décide que ce rapport sera imprimé. Il en renvoie ensuite l'examen à une commission composée de MM. Bergler, Capelin, Chinard, Dubost, Gautier, Laforest, Mermel, Pons, Seriziat, Vachon-Iambert et Barillon.

M. G. MARTIN, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'approuver le plan présenté par M. le maire pour l'établissement d'une fontaine publique monumentale sur la place Saint-Jean.

LE CONSEIL approuve.

M. PONS, au nom de la commission des finances, lit un rapport relatif au budget prévisionnel présenté pour 1843 par l'administration de l'hospice de l'Antiquaille.

Ce rapport propose de fixer à 60,000 f. la subvention communale attribuée à l'hospice de l'Antiquaille pour 1843, sauf à augmenter plus tard cette subvention de toute somme supplémentaire dont la nécessité serait prouvée.

LE CONSEIL approuve les conclusions du rapport, après avoir successivement entendu MM. Seriziat, Chinard, Pons, Bergier et M. le maire.

M. FAURE-PEGLET, au nom de la commission des finances, lit un rapport proposant d'approuver :

1° Les comptes finaux pour 1841 présentés par les diverses comptabilités particulières de la ville ;

2° Les budgets supplémentaires pour 1842 présentés par ces mêmes administrations.

LE CONSEIL approuve.

LA SÉANCE est levée à neuf heures.

Il nous semble piquant d'examiner rapidement la position de fortune de quelques personnages qui ont été ministres depuis 1830, et parmi lesquels probablement on aurait à choisir les ministres d'état.

Le premier qui se présente est M. Dupont (de l'Eure). Celui-là est pauvre, il est gêné, et tous les ans, nous pouvons le dire, puisque lui-même l'avoue avec une tristesse qui n'est pas sans orgueil, tous les ans il est forcé pour vivre de vendre une portion de son patrimoine. Mais est-ce pour M. Dupont (de l'Eure), pour celui qui a supprimé le conseil privé et les ministres d'état, qu'on rétablit l'un et les autres ?

Nous pouvons nommer encore M. Vivien qui n'a que 6,000 f. de rente. Mais M. Vivien est jeune et peut plaider encore; il avait autrefois une belle clientèle, il la retrouvera dès qu'il le voudra. Il a refusé, en quittant le ministère du 1^{er} mars, de redevenir conseiller-d'état; par quelle raison aimera-t-il mieux accepter le titre de membre du conseil privé ?

M. Molé a 200,000 f. de rente; donnez-lui donc encore 12 ou 15,000 sur le budget, s'il vous plaît.

Le maréchal Gérard a plus de 50,000 f. de rente, sans compter le traitement de maréchal de France qu'il cumule avec celui de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

M. Sébastiani a 150,000 f. de rente et 40,000 f. comme maréchal.

M. de Broglie a plus de 100,000 de rente.

M. de Montalivet a 60,000 f. de rente, et 80,000 f. par an comme intendant-général de la liste civile.

M. Mévilhou touche 15,000 f. comme conseiller; il a d'ailleurs une certaine fortune personnelle puisqu'il a été député.

M. Laffitte, malgré les sacrifices qu'il a faits à la révolution et dont il a été si mal récompensé, a encore une fortune personnelle considérable, et l'an dernier sa *Caisse du Commerce et de l'Industrie* lui a rapporté près de 450,000 f.

M. d'Argout a 45,000 f. de rente; sa place de gouverneur de la banque lui vaut 15,000 f. et divers avantages.

M. Barthe, qui a 20,000 f. de rente, touche en outre annuellement 25,000 f. comme premier président de la cour des comptes.

M. Giraud (de l'Ain) reçoit 25,000 f. comme vice-président du conseil-d'état; sa fortune particulière est de 20,000 f. de rente.

M. Thiers a eu de sa femme une belle dot; son *Histoire de la Révolution française* lui donne encore chaque année, pour les nouvelles éditions, un produit très-légitime sans doute, mais que nous devons constater, aussi bien que les 500,000 f., prix de l'*Histoire de l'Empire*, que M. Thiers touchera bientôt.

M. Persil, directeur de la Monnaie, reçoit en cette qualité 40,000 fr. Il jouit en outre de 50,000 fr. de rentes.

Les amiraux Roussin et Jacob ont une fortune personnelle que nous ne pouvons évaluer; tous deux touchent en outre un traitement de 40,000 fr. comme amiraux.

M. Bresson, un des ministres des trois jours, est riche personnellement, et son ambassade à Berlin lui vaut 80,000 fr.

M. Charles Dupin, le cumulard par excellence, nous n'en parlerons pas.

M. Passy (Hippolyte) a 60,000 fr. de rentes.

M. Sauzet a une fortune qui lui permet d'être député; il a dû l'augmenter avec les économies qu'il fait sur son traitement de président de la chambre, qui est de 100,000 fr., et dont il met de côté, chaque année, les deux tiers au moins.

M. Pelet (de la Lozère) a 100,000 fr. de rentes.

M. Gasparin, qui a de la fortune, touche 15,000 fr. d'appointements comme conseiller-d'état.

M. Salvandy a 20,000 livres de rentes; au moins pendant huit mois, il touche son traitement d'ambassadeur qui est de 120,000 fr. annuels; il a pu ainsi augmenter sa fortune de 5,000 livres de rentes.

M. le duc de Montebello est marchand de vins, et il touche 80,000 fr. comme ambassadeur à Naples.

M. Despans-Cubières reçoit 12,000 fr. comme lieutenant-général; il a une fortune particulière considérable.

M. Tupinier est riche; comme directeur des ports, il reçoit encore 15,000 fr.

Le baron Gauthier est un très-riche négociant de Bordeaux.

M. Schneider reçoit 12,000 fr. comme lieutenant-général; président du comité d'infanterie, il reçoit encore un traitement pour ces fonctions.

M. Dufaure, avocat, a 30,000 f. de rente.

M. de Rémusat a 40,000 f. de revenus.

M. Jaubert a 100,000 f.

M. Gouin a 50,000 f.; il a de plus, à Tours, une maison de banque très-florissante.

M. Cousin a 10,000 f. comme membre du conseil royal, 6,000 f. pour un cours qu'il ne fait pas; il a, de plus, une fortune personnelle que ses habitudes d'extrême économie grossissent tous les ans. Méditez cela, Messieurs les députés, et votez le budget.

Paris, le 2 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est hier que le roi a eu la pénible mission de réciter, en réponse aux discours des sommités de l'Etat, les phrases qui avaient dû, constitutionnellement, lui être rédigées à l'avance par ses conseillers responsables. Le *Moniteur* contient cinq de ces discours, avec les réponses qu'elles ont provoquées.

Le premier discours qui ait ouvert la cérémonie est celui de M. de Brignole-Sale, ambassadeur de Sardaigne, au nom du corps diplomatique. C'est un compliment sans prétention, qui n'engage à rien. La réponse du roi n'a pas plus de valeur :

« S'il pouvait y avoir quelque consolation pour les miens et pour moi, dit le roi, nous la chercherions dans les manifestations dont la France entière nous a entourés, et dans le sentiment universel qui a éclaté de toutes parts pour prévenir les conséquences que notre malheur pouvait faire craindre dans l'avenir. »

Nous n'aimons pas non plus que le privilège du premier jour de l'an s'étende jusqu'à inspirer des affirmations semblables à celle-ci : « Tout me donne donc la confiance que la Providence continuera à bénir nos communs efforts pour que le repos du monde ne soit point troublé, et pour assurer le maintien de la paix générale par la continuation de la bonne harmonie qui subsiste si heureusement entre toutes les puissances. »

Et nos différends avec l'Espagne? Et l'Angleterre qui nous jalouse et nous menace journellement, soit pour les îles Marquises, soit pour le droit de visite, soit pour Barcelonne, soit encore à cause de l'union douanière franco-belge, abandonnée moins sous les protestations de l'industrie qu'à cause du profond mécontentement de l'Angleterre?

Voici maintenant le discours de M. Pasquier :

« Comment résisterait-il (le chancelier de France) au besoin d'exprimer à Votre Majesté quelques uns des sentiments dont il est pénétré et sur lesquels il est assuré de se rencontrer dans un si parfait accord avec tout ce qui l'environne? Mais ces sentiments, il faut bien le dire, se reportent naturellement sur un douloureux souvenir, trop présent encore, trop universellement répandu. On pourrait, on devrait même craindre de le reproduire, de le ranimer dans cette enceinte, si on ne savait à quel point les traces en sont profondément gravées dans votre cœur et dans celui de l'auguste compagnie que la Providence vous a donnée dans sa bonté pour adoucir, en les partageant, les rigueurs auxquelles vous êtes l'un et l'autre condamnés, s'il était possible d'ignorer la

place qu'il tiendra toujours, ce cruel souvenir, au sein de la précieuse famille dont vous êtes entourés. »

Le roi a fait une réponse dans laquelle nous voyons qu'il se félicite de la fidélité des chambres aux principes monarchiques après l'événement du 13 juillet. Cette préoccupation déguisée que le ministère prête au roi est maladroite. Quoi! vous louez les chambres de leur fidélité à la monarchie? Vous aviez donc peur qu'elle ne faillit? Au profit de qui et de quoi? Un ennemi à craindre? Sans doute il y a des partis, mais votre devoir est de paraître planer au-dessus d'eux. Autrement on vous croira moins forts que vous ne le dites si souvent, et on s'habitue à voir un adversaire redoutable pour vous dans le parti qui n'est pas attaché aux principes monarchiques.

M. Sauzet, en s'adressant au roi, s'est exprimé ainsi : « Nos souvenirs, Sire, il en est qu'on peut taire, mais qu'on n'oublie jamais. » Que pensez-vous des souvenirs qu'on n'oublie jamais? « Ils vivent dans la mémoire des peuples, sous la garde de la religion, qui a fait éclater sur le trône tant de sublimes et touchantes vertus. »

Plus loin, nous voyons que la couronne et le pays reçoivent les épreuves avec la même constance, déploient le même courage, et se serrent plus étroitement encore par les nœuds d'une invincible solidarité.

Le ministère ne veut pas être vaincu dans cette lutte d'éloquence, et voici ce que la bouche royale répond :

« C'est votre puissant support secondé par le cri unanime de la nation qui a dissipé les alarmes et donné de nouvelles garanties à l'efficacité et à la stabilité de nos institutions... La confiance de la nation s'est raffermie, et c'est dans cette confiance que nous trouverons la force nécessaire pour garder et transmettre intact le dépôt sacré de nos institutions et de ces libertés qui ne peuvent reposer que sur elles. »

Elles, les institutions? ou bien la confiance et la force? Et qu'est-ce qu'un support qui dissipe des alarmes? Qu'est-ce qu'un support secondé par un cri unanime? Et cette unanimité du cri de la nation, prétend-on qu'elle ait accueilli le vote du projet de loi sur la régence? Mais cela est faux, puisqu'une imposante minorité s'est déclarée contre ce projet, et que la presse opposante tout entière l'a repoussé.

Nous n'avons plus le temps d'insister sur le discours de M. Martin (du Nord) au nom du conseil d'état, ni sur celui de M. Affre, archevêque de Paris. Ce prélat s'est abstenu cette fois de faire de vives allusions au travail du dimanche et à l'éducation donnée par l'Université. Il s'est contenté de parler des désirs de la religion; il en avait le droit.

M. Martin a nommé la duchesse d'Orléans; mais la réponse du roi n'a pas fait allusion à cette malheureuse femme qui vit dans la plus triste solitude. Dans aucune des réponses dictées à S. M. nous ne voyons un mot de regret et d'affection pour cette princesse. On multiplie les phrases funèbres en mémoire du prince défunt, on jette mille fleurs sur sa tombe; mais cette épouse, cette mère, il n'y a rien pour elle. On a peur de l'intérêt qu'elle inspire; on est jaloux de l'affection dont elle est entourée. Cela est odieux. C'est là un de ces griefs qui ne se produisent pas à une tribune contre le pouvoir, mais qui restent dans le cœur des hommes bien nés.

Toutes les réponses royales sont empreintes d'une préoccupation visible des mystères de l'avenir. On la conçoit de reste; mais le système ne fait rien pour les diminuer, et c'est lui qui répondra des conséquences de son incapacité.

— On a fait quelques essais de chemin de fer dans les galeries du Louvre. Il y a quelques jours, M. William Norris, ingénieur de Philadelphie, a présenté au roi un modèle réduit de nouvelle machine locomotive. Le roi l'a accepté, et il a fait construire, pour cette locomotive en miniature, un petit rail-way dans les galeries du musée de marine, par M. Lebas, ingénieur. Ce rail-way a 90 mètres de longueur, 36 centimètres de largeur de voie, et il présente toutes les inégalités de surface et de passage en courbes du plus petit rayon (3 mètres 95 centimètres sur 9 mètres de développement) que l'on ne pourrait jamais rencontrer dans la réalité.

Des essais ont été faits et répétés plusieurs fois par l'ingénieur américain, toujours avec succès, devant le roi, sa famille et un nombreux état-major.

— Un journal dit que le roi, aux réceptions des Tuileries, a fait un accueil empressé au général Pajol, et que celui-ci en a

Le matin, à dix heures, elle entendit une voiture rouler dans la cour. C'était M. de Vanberg qui revenait. Elle se sentit trembler, mais elle ne faillit point dans sa résolution. M. de Vanberg monta de suite chez sa femme, et vint à elle les bras ouverts, le sourire sur les lèvres; mais il s'arrêta en voyant les ravages que de douloureuses émotions avaient faits sur son visage.

— Mon Dieu! mon amie, vous souffrez encore ?

— En effet, dit Mélanie en s'approchant de lui, je souffre parce que je suis coupable envers vous... C'est à genoux que je dois vous parler pour obtenir mon pardon.

— Que faites-vous, Mélanie? dit Vanberg qui se sentait pâlir; vous à genoux devant moi!... je ne le souffrirai pas!... Il faut qu'une femme soit bien coupable pour s'abaisser à ce point.

— C'est que je le suis, en effet, dit la jeune femme en fondant en larmes.

Vanberg garda un moment le silence. Il ne pouvait croire à son malheur; il voulait douter de l'accusation que Mélanie portait contre elle-même; mais son émotion était si forte qu'il se sentit chanceler. Il s'assit, et, maîtrisant son trouble, il dit d'une voix calme :

— Relevez-vous, Madame, je ne veux pas vous écouter ainsi.

Elle obéit et s'assit en face de Vanberg, n'osant lever les yeux sur celui qu'elle s'était choisi pour juge.

— Je ne puis croire à vos paroles. Mélanie, ou du moins j'espère que vous vous exagerez quelque faute légère. J'attends que vous m'expliquiez...

— En ce moment, ce n'est pas à mon mari que je parle... C'est à mon ami, à un père que je demande aide et secours contre moi-même. Ai-je eu tort de compter sur votre indulgence ?

— Non... non sans doute; on est indulgent pour ceux qu'on aime. A mon âge, d'ailleurs, ajouta-t-il avec tristesse, on doit pardonner beaucoup à ceux qui ont jeté un rayon de bonheur sur nos derniers jours.

— Oui, vous êtes bon, généreux; vous avez toutes les vertus... et moi, faible et coupable, j'ai oublié tous vos bienfaits... Un aveu peut seul m'absoudre; mais aurai-je la force de le faire ?...

— Parlez, dit Vanberg avec effort.

— Eh bien!... tandis que vous vous occupiez de mon bonheur, moi, ingrate, j'abandonnais mon âme à un sentiment condamnable... Malgré moi, je rougissais sous un regard que j'aurais dû fuir... Mon cœur se troublait à une voix qui n'était pas la vôtre... J'aimais... d'amour... et ce n'était pas vous...

Elle s'arrêta, la voix lui manquait; mais elle reprit après un moment de silence :

— Long-temps j'ai ignoré ce qui se passait en moi, et quand j'ai voulu lutter... il était trop tard.

— Et... celui que vous aimez... dit Vanberg en se levant vivement, les mains tremblantes et les yeux animés d'une colère qui, pour être contenue, ne grondait que plus encore en lui.

— Celui... qui m'aime... profitant hier de votre absence, est venu m'avouer un amour que je ne soupçonnais pas.

— Et vous n'avez pas craint de lui laisser voir le vôtre ?

— Non, non ! s'écria vivement la jeune femme, il ne sait rien !... Je lui ai ordonné de s'éloigner; il a obéi... mais...

— Achevez.

— Oh! pardon, pardon!... Mais le danger peut renaitre, et je viens vous demander assistance, vous avouer ma faute involontaire pour que vous me punissiez... pour que vous me sauviez ! Vous m'avez dit souvent : « Mélanie, je ne suis pas ton époux; je suis ton meilleur ami, ton père. » Pardonnez donc à l'épouse, et sauvez votre fille.

Vanberg avait respiré avec effort, en apprenant qu'il n'était malheureux qu'à demi. Il se mit à marcher à grands pas; sa situation était difficile. Confident et mari, il ne savait pas s'il devait prendre le rôle de l'époux offensé ou de l'ami indulgent. Il maudissait la candeur de Mélanie qui lui avait conseillé de tout avouer. A cinquante ans, on s'effraie à l'idée de lutter contre de jeunes amours; on a si peu de chances de succès!... et, après tout, le plus heureux est celui qui croit l'être. Il en était à regretter amèrement la noble franchise de cette pauvre enfant qui tremblait devant lui.

— Ainsi... dit-il en s'arrêtant, celui qui a tenté de me ravir le seul bien, le seul bonheur de ma vie, il est ici ?

— Oui; mais nous ne nous reverrons plus. Emmenez-moi, Monsieur. Quand je serai loin de lui, je ne me souviendrai que de vos bontés; j'oublierai tout, je ne souffrirai plus. Je le sens là, dans mon cœur, avec du courage et de la volonté, on parvient à se vaincre, et bientôt, heureuse et consolée, je retrouverai mon bonheur d'autrefois.

Vanberg secoua la tête et continua sa promenade. Il réfléchit et porta ses soupçons sur un certain M. Damerge qu'il avait souvent rencontré dans le monde pendant l'hiver, et à qui, depuis leur arrivée dans le Poitou, où il possédait une terre qui touchait à la sienne, il avait fait un cordial accueil.

— Oui, dit-il, l'absence est le meilleur remède. Demain nous partons pour Paris.

— Oh! non, non, pas à Paris!

— Où voulez-vous donc aller ? dit Vanberg avec surprise.

— Depuis long-temps, vous le savez, je désire visiter l'Italie. Ne pourrions-nous à présent faire ce voyage ?

Vanberg parut déconcerté. Il s'effrayait de ce voyage, lui que deux attaques de goutte avaient rendu depuis quelque temps très-circonspect. Et puis, pour visiter l'Italie avec une jeune femme, pour la distraire de ses mélancoliques pensées, il fallait être jeune comme elle, prêt à courir par monts et par vaux, à gravir le Vésuve, à descendre dans Rome souterraine. Toutes ces considérations devaient effrayer le vieillard. Il réfléchit un instant, puis il dit :

— Eh bien! j'y consens; mais, comme je craindrais de ne pouvoir vous accompagner partout, nous emmènerons Lucien.

— Oh! non, mon Dieu! non, pas lui! s'écria Mélanie pâle d'effroi.

Vanberg tressaillit; il la regarda et murmura avec douleur :

— C'est lui... Malheureux! j'ai moi-même joué mon avenir.

Il garda encore un moment le silence, puis il dit d'une voix brève :

— Nous partons seuls. Demain Lucien retournera à Paris; dans deux jours, nous, nous serons sur la route de l'Italie. Vous donnerez des ordres pour que tout soit prêt.

Il se disposait à sortir, mais Mélanie lui dit d'une voix tremblante :

— N'avez-vous pas un mot de pardon pour moi? Vous me maudissez donc ?...

— Non, non, dit Vanberg en revenant vivement vers elle et en la prenant dans ses bras. Mon enfant, ma fille, je ne puis te maudire. Tu es une noble et courageuse femme; c'est moi qui suis coupable; j'aurais dû songer... Mais n'en parlons plus; je pardonne, j'oublie, et je sacrifierais tout pour te rendre le repos.

Il déposa un baiser paternel sur le front de la jeune femme et sortit précipitamment pour lui cacher son émotion. Il s'enferma dans son appartement et demeura plongé dans de profondes réflexions, puis il murmura :

— Pauvres enfants! si jeunes, si bien nés l'un pour l'autre! Fou que j'étais! C'était mon neveu et non pas moi qui l'aurait marié, et, pour comble d'imprudence, je les réunis, je les livre tous les deux au danger. Je ne vois pas qu'ils s'aiment, qu'il ne pouvait en être autrement. C'est moi qui suis coupable, et ils sont malheureux. Ils ne le seront pas long-temps, ajouta-t-il avec tristesse.

Une heure après, Lucien vint au devant de ses vœux; il lui demanda la permission de retourner à Paris, M. de Vanberg le regarda; il le trouva bien pâle, bien abattu; il se sentit profondément ému.

— Je ne te retiens pas, mon ami, dit-il en lui serrant la main; je regrette pourtant de te quitter. Mais, de toute manière, cela devait arriver; ta tante veut absolument visiter l'Italie, et nous partons dans deux jours.

Lucien éprouva un léger tressaillement.

— Ah! vous partez, dit-il avec effort. Tant mieux, mon oncle, c'est un beau voyage que vous ferez là, et, si des affaires importantes ne me rappelaient point à Paris, je vous aurais accompagnés; mais je dois me soumettre à une volonté plus forte que la mienne. Vous permettez que je vous laisse les apprêts de mon départ.

— Va, mon ami, va, je te reverrai.

Le soir, Mélanie se fit servir à dîner dans son appartement, Lucien en fit autant, et Vanberg s'assit seul et tristement à table, regrettant son bonheur passé, et surtout le bonheur de ces deux enfants qu'il aimait de toute son âme et dont il avait causé le malheur.

Le lendemain, au point du jour, Lucien partit sans avoir revu Mélanie. M. de Vanberg alla près d'elle; il la trouva calme. Seulement ses yeux étaient gonflés. Elle avait bien pleuré, bien souffert; mais, le sacrifice consommé, elle reprenait tout son courage, et elle vint au devant de son mari le sourire sur les lèvres. Il lui ouvrit les bras et la serra contre son cœur.

Deux jours après, ils prirent la route de l'Italie. Mélanie fut admirable de résignation, Vanberg admirable de bonté et d'indulgence. Seulement

DÉPARTEMENTS.

Par ordonnance royale en date du 20 décembre, M. Blanc, substitut du procureur du roi près le tribunal de Gap, a été nommé aux mêmes fonctions près le tribunal de Grenoble.

— On écrit de Nismes, le 1er janvier :

« Nous devons aux nombreuses expériences qu'un jeune chimiste de notre ville vient de faire sur l'alcool employé à l'éclairage de magnifiques résultats. Chacun peut les constater aujourd'hui. Une lampe à l'alcool préparée selon ce nouveau procédé brûle tous les soirs dans le magasin de M. Dumas, marchand d'estampes, rue de l'Horloge. La limpidité et l'étendue de la lumière que répand cette lampe nouvelle ont été déjà admirées par plusieurs de nos amis.

« Nous applaudissons de grand cœur à des efforts qui tendent à des résultats d'une utilité si immédiate et si pratique, mais nous applaudissons d'autant plus volontiers à ceux de notre compatriote, que le liquide qu'il obtient est d'une telle nature que les droits établis sur l'alcool ne sauraient peser sur lui, puisque l'alcool dénaturé par le mélange qu'il a subi ne saurait revenir à son premier état; ce qui garantit au consommateur une énorme économie, en outre que sa durée, comparée aux liquides connus du même genre, leur est de beaucoup supérieure. »

— L'instruction relative à l'assassinat commis près d'Annonay sur la personne d'un habitant d'Yssengeaux se poursuit activement; mais jusqu'ici les recherches ont été infructueuses pour arriver à la découverte des coupables.

« Il ne faut pas s'en étonner, dit l'Annonéen; les moyens dont peuvent disposer nos autorités sont tout-à-fait insuffisants. Si, comme le rapporte le bruit public, nos environs sont infestés par une bande de malfaiteurs, ce n'est pas avec cinq ou six gendarmes seulement que l'on parviendra à les arrêter, surtout dans un pays couvert de bois comme celui où ils ont choisi leur repaire.

« Il serait donc fort à propos qu'enfin l'on se décidât à accorder à la ville d'Annonay la deuxième brigade de gendarmerie que, de concert avec le conseil-général du département, elle demande depuis long-temps sans avoir encore pu l'obtenir. »

— On écrit de Sisteron (Basses-Alpes) :

« Un événement malheureux a failli coûter la vie à quatre chasseurs et à un aubergiste.

« Arrivés le 6 décembre au soir à Barret-le-Haut, dans une auberge, pour s'y mettre à l'abri de la pluie, ces quatre chasseurs, parmi lesquels se trouvait le receveur de Ribiers, ayant voulu faire sécher leurs fusils, le canon de l'une de ces armes démontées vint d'abord frapper au point des capsules sur les dalles de l'appartement. Un premier coup partit; le receveur eut la jambe entièrement fracassée. L'explosion fit sauter les autres canons en l'air, et, frappant de nouveau sur les capsules, amena une seconde explosion qui blessa le pied de l'un des jeunes gens et, par l'effet de la commotion, alla contusionner, à l'autre extrémité de l'appartement, le propriétaire de l'auberge.

« Les deux blessés ont reçu les soins les plus empressés de la part de leurs amis, dans un pays privé de médecin et dépourvu de toutes ressources. Ils ont été ensuite, et après de longues souffrances, transportés chez eux sur des brancards. On espère pourtant leur guérison. »

— On nous assure qu'un individu a mis la police sur les traces de deux ou trois repris de justice qui lui avaient proposé de faire une nocturne expédition dans la petite maison de campagne de l'abbé Tache, au quartier des Iles, au-dessous du chemin de Soyons, à quelques pas seulement du Champ-de-Mars de Valence.

« Si cette criminelle tentative n'avait pas été déjouée, il est probable que les voleurs n'y auraient pas non plus gagné grand' chose, sinon peut-être quelques coups de fusil; car le modeste propriétaire de cette maisonnette, resté sans emploi depuis bien long-temps, est forcé, pour vivre, de copier des rôles d'impôt, ce qui certainement ne lui permet de faire ni de larges aumônes ni de fortes économies. (Courrier de la Drôme.) »

— On lit dans le Courrier de l'Ain :

« Il nous parvient de plusieurs communes du département des plaintes réitérées sur des inexactitudes dans la remise du journal. Nous pouvons assurer à nos abonnés que les soins les plus minutieux sont pris au départ pour la régularité de l'envoi; s'il disparaît des journaux, ce ne peut donc être que dans quelque bureau de poste ou par l'inexactitude de certains facteurs.

« Nous prions nos abonnés de s'unir à nous, par des plaintes positives formées à M. l'inspecteur des postes à Bourg, pour faire disparaître des abus contre lesquels l'administration ne sera pas toujours impuissante. »

— On lit dans le Courrier de la Drôme :

« Jusqu'à présent, aucun renseignement n'a été donné sur le jeune homme dont nous avons annoncé dimanche la disparition de chez M. Bonton, huissier, qui l'avait envoyé au hameau de l'Isère, où on suppose qu'il a été victime de quelque crime. »

— Les ouvriers tisseurs de Vienne (Isère), n'ayant point voulu accepter une diminution de dix centimes par kilogramme de laine tissée, ont quitté trois des principaux ateliers et refusent de travailler.

Nouvelles Diverses.

On a ouvert dans les environs de la porte Saint-Denis une boutique où l'on vend, ainsi que l'indique l'enseigne, des effets provenant de l'incendie de Hambourg. Des débris, des morceaux de charbon, des métaux fondus et informes, des meubles à demi consumés, voilà de séduisantes curiosités et de dignes étrennes qui résument parfaitement l'année dont le terme est venu.

— On écrit de Stockholm :

« Notre célèbre chimiste Berzelius a failli être victime d'un accident il y a quelques jours, il travaillait dans son laboratoire; tout-à-coup un alambic éclata et lui fit une blessure qui heureusement ne fut point grave. L'explosion aurait pu aisément entraîner de fâcheuses conséquences. »

— On assure à Berlin, comme venant de source certaine, que le roi de Prusse a chargé un des architectes de cette capitale de faire construire à Sans-Souci un théâtre grec, sur lequel on représentera en plein jour, dans la belle saison, les chefs-d'œuvre des anciens tragiques de la Grèce.

— On lit dans le Toulonnais :

« Des lettres particulières de Palerme (Sicile), en date du 10 décembre, annoncent que l'éruption de l'Etna, qui a commencé le 29 novembre dernier, continuait; elle a été surtout effrayante le 7 décembre. On a aperçu de fort loin, ce jour-là, une épaisse colonne de fumée qui obscurcissait l'air. Heureusement la lave n'avait pas envahi le pays cultivé ou boisé; elle s'arrêtait dans les régions inhabitées. »

— Un généreux appel à la charité publique, que nous recommandons aux commissaires de nos prochains bals, a eu lieu au bal donné lundi dernier par la garde nationale à cheval de Boulogne. Au milieu d'une contredanse, un voile est tombé tout-à-coup, et l'on vit apparaître ces mots : « Pour ceux qui souffrent. » Aussitôt trois couples charmants, dit l'Observateur, rayonnants de jeunesse et de grâce, parcoururent, au nom des malheureux, les quadrilles, et 250 francs furent le résultat de cette quête. (Progrès du Pas-de-Calais.)

Art. 2. L'article ci-dessus sera considéré comme additionnel à l'arrangement provisoire du 10 octobre 1836, ainsi qu'aux conditions supplémentaires des 12 septembre 1837, 20 septembre 1839 et 8 juillet 1840, et aura la même durée. »

Le Sun explique ainsi l'origine des hostilités survenues entre le gouvernement haïtien et les autorités espagnoles de l'île de Cuba :

Il paraît qu'en ce moment les autorités de la Havane arment une expédition contre la république haïtienne. Voici ce qui a donné lieu à cette expédition.

Il y a quelque temps les Haïtiens envoyèrent un vaisseau croiser dans la mer des Antilles; ce vaisseau entra dans Porto-Rico. Les autorités s'en emparèrent immédiatement, par la raison que les Haïtiens avaient agi au mépris des conditions dans lesquelles ils ont été reconnus par les puissances européennes. Pour user de représailles, les Haïtiens armèrent une corvette qui captura plusieurs navires espagnols. Instruit de ce fait, le gouverneur-général de la Havane a donné à tous les vaisseaux espagnols des Indes occidentales un rendez-vous à Porto-Rico pour agir suivant les circonstances. L'escadre se composera d'une frégate de 50 canons, de quatre bricks de 18 à 23 canons, de deux bateaux à vapeur avec 4 canons et de plusieurs goëlettes.

On assure que la république haïtienne ne peut disposer que d'un brick de guerre de 24 canons.

On lit dans le Progrès du Pas-de-Calais du 30 décembre :

Voici un fait qui a produit à Calais une certaine sensation et qui fait faire encore bien des conjectures de plus d'une nature. Hier, dans la matinée, un pigeon tombe exténué de fatigue dans la cour de notre hôpital militaire; on le ramasse et on découvre, attaché au cou par un fil de soie, un petit billet portant ces chiffres et ces mots :

« N° 2203. »

« Négociés de suite; une rupture est imminente. » Tout fait présumer que le pigeon était dirigé de Paris sur Londres. Maintenant la mention du billet s'applique-t-elle à une crise politique entre la France et l'Angleterre, à l'occasion du droit de visite? Nul ne peut l'affirmer, mais on peut le supposer avec des apparences de raison. Alors ce message du pigeon aurait une immense signification.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. DELANDINE.

Audience du 3 janvier.

Un procès qui promettait de curieux et piquants détails a été appelé aujourd'hui à l'audience de la police correctionnelle; nous voulons parler de la plainte en diffamation dirigée par M. de Lamerlière, rédacteur du Journal du Commerce, contre M. Duplan, directeur des théâtres de Lyon.

M. Duplan s'est présenté à l'audience assisté de ses conseils, M^{rs} Valois et Genton.

A l'appel de la cause, M^r Dubié, avocat de M. de Lamerlière, s'est levé et a dit que son client avait acquis la preuve que ce n'étaient point à lui que s'appliquaient les faits énoncés dans la lettre publiée par M. Duplan dans les divers journaux de notre ville; il se désistait purement et simplement de la plainte qu'il avait portée. (Sourire dérisoire dans tout l'auditoire.)

M^r Genton a fait alors observer au tribunal que M. de Lamerlière pouvait bien se désister si cela lui convenait. Toutefois, a dit l'avocat, M. Duplan déclare par mon organe qu'il persiste à tenir pour vrais tous les faits contenus dans la lettre qui a donné lieu à la plainte, et il déclare encore que, depuis le jour où cette lettre a été imprimée, il n'a eu ni directement ni indirectement aucun rapport ni aucune explication avec M. de Lamerlière.

Après ces courtes observations auxquelles aucune réponse n'a été faite, le tribunal a donné acte du désistement et renvoyé M. Duplan de la plainte en diffamation de M. de Lamerlière; ce dernier a été condamné aux dépens.

Chronique.

LYON.

Les lecteurs qui ont suivi les débats de l'affaire Marcellange se souviennent sans doute de la déposition du sieur Berger, maire de la commune où est situé le château de Chamblas; ils n'ont pas oublié non plus les admonestations sévères qui lui furent adressées par M. le président et par M. le procureur-général. Voici ce que l'on écrivait du Puy au sujet de ce témoin avant même que l'arrêt de la cour d'assises du Rhône fût connu.

« Nous apprenons que M. le préfet vient de suspendre M. Berger, maire de Saint-Etienne-Lardeyrol, et de provoquer sa destitution auprès du gouvernement. Cette mesure a été provoquée par la conduite de ce fonctionnaire dans l'affaire Marcellange. Nous ne connaissons pas encore le dénouement de cette triste affaire; mais, quelque opinion qu'on professe sur l'issue des débats de la cour d'assises du Rhône, il est impossible de ne pas reconnaître qu'à cette occasion M. Berger avait manqué gravement à ses devoirs d'officier de police judiciaire, qui font partie essentielle des fonctions municipales. »

— Dès le matin du premier de l'an, on ne voyait aucun fiacre à son rang sur la place des Terreaux; ceux qui n'étaient pas en course erraient sur le pavé comme des âmes en peine, mais se gardaient bien de s'arrêter. Vous faisiez signe au cocher d'ouvrir la portière; mais le cocher répondait tout d'abord que son véhicule était retenu. Puis, prenant un air de douloureuse compassion pour l'embarras dans lequel vous paraissiez vous trouver, il vous demandait avec un air de bienveillante sollicitude si vous aviez loin à aller; vous lui répondiez pour lui indiquer le but de votre course, et au bout de votre réponse se trouvait l'inévitable : « Combien donnez-vous? — Combien exigez-vous? — Six francs. »

C'était le cours du jour: toutes les personnes qui ont fait leurs visites en fiacre dimanche dernier le savent; aussi chacun acceptait-il l'ultimatum du cocher, tout en jurant de porter plainte contre de pareilles exigences qui dégénéraient en un grave abus qui aurait dû être sévèrement réprimé. Nous ne savons si des plaintes ont été portées au bureau de police, si des cochers ont été signalés comme s'étant plus particulièrement distingués dans ce trafic illicite; mais il est de notre devoir de signaler à l'autorité et à la population ces scandaleuses violations des ordonnances municipales. (Courrier de Lyon.)

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été fixé le 31 décembre dernier, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 22 fr. 09 c.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de décembre dernier.

Table with 2 columns: Description of silk products and their weight in kilograms. Total: 1,445 numéros placés, et en poids total net. 82,445 kilog.

paru vivement touché. Cette nouvelle ne peut être vraie qu'à moitié, et nous avons même des raisons de douter que M. Pajol se soit présenté aux Tuileries.

— La duchesse d'Orléans n'assistait pas à la cérémonie des réceptions du jour de l'an. Elle avait voulu rester chez elle, et n'a reçu personne. Quant à M. le duc de Nemours, il était presque affable.

— La Quotidienne et la Législature assurent que toutes les incertitudes au sujet du discours du trône ont cessé, et que Louis-Philippe ouvrira la session en personne. Nous ne croyons pas que la question soit encore résolue; mais nous persistons à dire qu'il est impossible qu'elle reçoive une autre solution.

— Depuis un an, deux capitaines d'artillerie ont été tués, M. Séguin de Brouin, tué par une balle à Mascara, et M. Persac, qui vient de mourir glorieusement en disputant sa pièce à l'ennemi. Deux lieutenants, MM. Longpré et Laurentz, sont morts au retour des expéditions; un autre lieutenant, M. Carpentier, a été amputé d'une jambe en excitant l'admiration de toute la garnison de Bougie.

« Demandez cependant, dit avec raison à ce sujet la Sentinelle de l'Armée, demandez cependant à MM. du comité d'artillerie des récompenses pour les officiers d'artillerie d'Afrique, ils vous diront que les officiers de camp de plaisance et d'antichambre au ministère sont beaucoup plus méritants. Il y a en Afrique des capitaines très-anciens proposés six ou sept fois pour le grade de chef d'escadron, et le comité n'a seulement pas daigné les admettre sur la liste. Si les lieutenants-généraux qui composent le comité avaient moins peur de la fièvre et de la dysenterie, s'ils osaient aller voir l'artillerie d'Afrique, et ne pas confier l'inspection de cette arme à des colonels dont l'influence au comité est presque nulle, ils verraient ce que souffrent les officiers et seraient moins injustes envers eux. Depuis 1840, l'artillerie d'Afrique a perdu deux chefs d'escadron, cinq capitaines et trois lieutenants, et cependant chaque promotion nouvelle est pour elle une déception. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER.

Cinq 0/0, 119 60. — Quatre et demi 0/0, 107 53. — Quatre 0/0, 102 50. — Trois 0/0, 79 00. — Banque, 3290 00. — Obligations de Paris, 1285 00. — Naples, 107 25. — Dette active d'Espagne, 00 0/0. — Etats-Romains, 104 1/4. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 770 00. — Caisse Lafitte, 1022 50, 5030 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Les députés de la Drôme sont en route pour Paris, où ils veulent arriver avant l'ouverture de la session.

M. Delacroix quitte Valence aujourd'hui; MM. Monier de la Sizeranne et Giraud sont partis hier.

M. Laurans, nouvellement nommé à Montélimar, les a, dit-on, précédés de quelques jours. (Courrier de la Drôme.)

Il est question de laisser le commandement de l'escadre de la Méditerranée à M. le vice-amiral Hugon, bien que, d'après la nouvelle organisation, cette escadre ne compte que quatre vaisseaux armés au pied de guerre. On pensait généralement que ce commandement de peu d'importance allait être confié à un contre-amiral.

Le Santi-Petri, destiné à entrer en disponibilité de rade, est prochainement attendu du Levant.

Une ordonnance royale du 26 décembre porte ce qui suit :

« A partir du 1^{er} mars 1843, les poids et mesures établis par les lois des 13 germinal an III et 19 frimaire an VIII seront exclusivement employés dans toutes les parties du territoire de l'Algérie où l'autorité civile est établie, et dans toutes celles qui seront successivement désignées par notre secrétaire d'état de la guerre.

« Les mêmes poids et mesures seront exclusivement employés pour toutes les opérations des administrations militaires dans celles des localités où l'autorité civile n'est pas encore instituée. »

Nous publions les articles additionnels aux arrangements arrêtés les 10 octobre 1836, 12 septembre 1837, 20 septembre 1839 et 8 juillet 1840, entre la France et les Pays-Bas, relativement aux relations de poste :

« Art. 1^{er}. Il sera établi en transit par la Belgique et par la route la plus directe, aux mêmes conditions que celles stipulées dans l'arrangement provisoire du 10 octobre 1836 et les articles additionnels du 20 septembre 1839, un échange de correspondance direct et réciproque entre le bureau français de Lille et le bureau néerlandais de Breda, pour les lettres et journaux que les deux offices connaîtront utile de diriger par cette voie.

les rôles étaient changés. Ce n'était plus lui qui entourait Mélanie de soins et d'amour, c'était la jeune femme qui épiait dans ses regards ses moindres désirs et qui allait au devant de tous ses vœux. Elle n'avait plus ces joyeux caprices que le vieillard contentait avec tant de plaisir; elle ne se faisait plus enfant gâtée, mais fille tendre et dévouée. Vanberg eût été bien heureux s'il n'avait pas su ce que son bonheur coûtait à sa courageuse compagne.

A Naples, il eut une violente attaque de goutte, et peu s'en fallut que le mal, remontant dans les régions supérieures, ne l'étouffât. Mélanie fut sublime. Elle ne quitta pas le malade un seul instant, elle ne voulut pas qu'une étrangère s'approchât de lui. Seule elle lui prodigua les soins les plus tendres; ce fut à son active tendresse qu'il dut la vie. Le médecin ne pouvait cacher son admiration pour cette jeune femme si dévouée, pour ce vieillard si patient, si reconnaissant.

Il y a un an, nous nous trouvions à Paris chez la sœur de Lucien. Il demeurait chez elle, et, depuis une année, sa tristesse était si profonde, que tous les soins de sa famille échouaient contre sa sombre mélancolie, dont tout le monde, excepté nous, ignorait le motif. Nous étions à déjeuner, lorsqu'un lui apporta une lettre timbrée de Rome. Sa main tremblante brisa le cachet; il la parcourut du regard, se leva brusquement, fit deux pas pour sortir, mais les forces lui manquèrent, et il tomba sans connaissance.

Nous nous empressâmes autour de lui, et pendant ce temps sa sœur ramassa la lettre que sa main avait laissée échapper. Elle était signée par un médecin de Rome, et voici ce qu'elle contenait :

« Monsieur,

« M^{rs} de Vanberg étant trop affligée pour écrire, je me suis chargé de vous apprendre la perte douloureuse qu'elle vient de faire. Trois attaques de goutte successives avaient fortement ébranlé le principe de vie chez le digne M. de Vanberg; la quatrième a été mortelle. Les soins de M^{rs} de Vanberg n'ont pu le sauver, et depuis deux jours, ce vieillard si aimé, si estimé, a cessé de vivre. »

Lucien ouvrit les yeux; sa sœur s'approcha de lui.

— Mon oncle est mort, dit-elle; ah! je comprends toute ta douleur. Hélas! Lucien détourna la tête; une vive rougeur lui monta au front. Oui, sans doute, il regrettait son oncle qu'il avait sincèrement aimé; mais il ne pouvait étouffer l'espoir qui venait d'entrer dans son cœur.

— Et Mélanie, ajouta sa sœur, qui se trouve seule sur une terre étrangère, sans amis, sans famille... Il faut aller la chercher. Tu m'accompagneras, n'est-ce pas, Lucien ?

— Oui, oui, dit-il en se soulevant vivement, il faut partir aujourd'hui même.

— Mais cet évanouissement...

— Ce n'est rien... la surprise... le saisissement... Mais elle souffre, le nous attend, il faut partir.

Deux heures après, la chaise de poste était préparée. Je les vis monter en voiture. Je serrai la main de Lucien, dont l'émotion était visible.

— Le roman est fini, pensais-je; dans un an, Lucien sera marié.

Il y a huit jours, je recevais la lettre de faire part du mariage de Lucien avec M^{rs} de Vanberg.

CLÉMENTINE LALIRE.

— Le conseil municipal de Paris se propose de conduire à l'Estrapade l'eau du puits de Grenelle. Jusqu'au succès de cette belle entreprise, dix-huit barrières de Paris se trouvaient à un niveau trop élevé pour recevoir l'eau d'aucun des établissements hydrauliques de la ville. Le puits de Grenelle va aider à remédier à cette triste disette. Mais ce n'est pas à cette seule source que la ville de Paris se propose de puiser. Il paraît que M. Arago n'abandonne pas le projet qu'il a conçu d'élever les eaux de la Seine au moyen de turbines qui remplaceront le chétif établissement hydraulique du pont Notre-Dame. Entre autres emplois qu'on se propose de faire des masses d'eau que ces puissants appareils élèveront se trouve le curage de la rivière de Bièvre. On sait quels germes de mort traînent après lui, dans son cours à peine sensible, ce ruisseau fangeux et cependant si utile aux grands établissements qui l'avoisinent. N'est-ce pas un immense bienfait que celui de faire contribuer les eaux de la Seine au nettoyage à fond de cette rivière, une fois chaque année, alors qu'elle est presque tarie et que de son lit sortent la fièvre et la peste ?

— Une perquisition a été faite le 12 décembre au village de Kerléano (Morbihan), dans la demeure de M. J. de Cadoudal, ancien maréchal-de-camp. Le *Morbihanais* annonce que deux fusils anglais et deux sacs contenant chacun environ mille cartouches de poudre anglaise ont été saisis chez le fermier de M. de Cadoudal, Joachim Lemoing, qui a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur du-roi de Lorient.

— On écrit de Boulogne, le 30 décembre :

« Jusqu'au 20 décembre dernier, on a pêché pendant la saison, à Boulogne, 5,527,268 kilog. de harengs; depuis long-temps les pêcheurs boulognais n'avaient fait une pêche aussi abondante. Depuis quatre ans surtout, le hareng semblait avoir déserté nos parages; aussi beaucoup de familles de pêcheurs se trouvaient dans un dénuement complet. Cette année ils pourront se remettre au courant et payer en partie les dettes qu'ils ont été obligés de contracter. On cite un bateau qui a pêché à lui seul pour 30,000 f. Qu'on juge après cela des sommes énormes que cette industrie rapporte à notre ville. Quand nous aurons un chemin de fer, nous pourrions fournir du poisson frais à une foule de villes de l'intérieur. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

La situation des provinces danubiennes préoccupe vivement l'Allemagne, et si la censure ne comprimait l'expression du sentiment public, la politique de l'Autriche et de la Prusse serait de la part des journaux non officiels l'objet d'un blâme universel. Il est, en effet, d'une injustice qui va jusqu'à une ridicule prétention que l'Allemagne n'a pas un droit politique évident sur les bouches du Danube, fleuve essentiellement allemand, quand la Russie veut arriver à la possession de la mer Noire en vertu de ce principe qu'une nation a le droit de suivre le cours des eaux qui prennent leur source sur son territoire.

Le czar, toujours parfaitement renseigné par sa diplomatie, a trouvé convenable de ne pas heurter de front en Allemagne l'opinion anti-russe, qui n'a peut-être besoin que d'un obstacle irritant pour s'élever à une force irrésistible. C'est là ce qui explique aux yeux de beaucoup de personnes la condamnation inattendue de l'élection du prince Georgewitch, officier russe et filleul de l'empereur Alexandre.

Le voile qui couvre la domination russe est ici trop léger. M. de Bonteleff a donc reçu ordre de demander la restauration de la famille Obrenowitch, et, en cas de résistance de la Porte, de déférer la question à l'arbitrage des cinq puissances.

Ce n'est pas, comme on l'a dit d'abord, le divan qui a demandé cet arbitrage pour s'en faire un appui contre la Russie; c'est la Russie qui a fait un appel éventuel à la conférence des ambassadeurs, afin de ne pas tenir, devant l'Allemagne prête à s'indigner, les cours de Vienne et de Berlin absolument en dehors de la question danubienne. Le czar sacrifie quelque chose en Serbie dans l'espoir de demeurer seul maître en Moldavie et en Valachie.

SYRIE.

Quelques cheiks druses détenus dans les forts de Beyrouth depuis plus de neuf mois se réveillaient au bruit d'un peuple livré à la joie, tandis qu'à Der-el-Kamar les montagnards attaquaient le gouverneur général pour réclamer la liberté de ces cheiks, et que l'intrépide Schublî-Arian lançait son manifeste contre Omar-Pacha et l'attaquait à plusieurs reprises.

Pendant ces fêtes nocturnes et fantastiques, où l'on se croyait transporté au milieu des scènes magiques des *Mille et une Nuits*, nous avons eu le

spectacle du véritable monde oriental; on était ébloui de ce luxe vraiment asiatique: c'était un féérique étalage des plus riches ornements en soieries, en gazes de toutes couleurs, en draperies qui tapissaient richement les boutiques resplendissantes de lumière; les casquettes d'argent exhalaient des flots d'encens du parfum le plus délicieux; l'eau rose et mille autres douces essences étaient répandues avec prodigalité sur les spectateurs; l'ambre et l'alôès se consumaient dans les pipes et les narguils; la liqueur de l'Arabie ne cessait de circuler dans la foule; enfin de toutes parts s'agitaient avec un entrain bizarre les saltimbanques, les conteurs, les danseurs, les gladiateurs s'évertuant pour divertir le peuple.

Les chrétiens rivalisaient de zèle avec les musulmans pour donner plus d'éclat à la fête; les différentes corporations d'arts et métiers se promenaient processionnellement à l'ombre de leurs drapeaux, au bruit des grosses caisses, des tympanons et des flûtes, qui se mêlaient aux cris délectables de la foule.

Pendant sept jours, ces corporations renouvelaient leur marche triomphale et promenaient leurs baldaquins qui étaient portés à épaules d'homme; chaque baldaquin contenait les emblèmes de la corporation à qui il appartenait. Les menuisiers et les droguistes, presque tous musulmans, ouvraient la marche; venaient ensuite les forgerons, les étameurs, les tisserands, les tailleurs, les coupeurs de tabac, les vendeurs de comestibles, les maçons et autres.

Vers le milieu de chaque cortège, le baldaquin de la corporation, richement orné, contenait de jeunes garçons élégamment vêtus, feignant de travailler; d'autres étaient représentés par de petits mannequins dont la tête se mouvait continuellement: on eût dit une mascarade de carnaval. Chaque file était composée de deux individus armés chacun d'un sabre, avec lequel ils battaient la mesure des chœurs; ce cliquetis continu des armes avait quelque chose de martial et de piquant qui se mariait, sans désagrément pour l'oreille, aux chants, au bruit de grosses caisses et des instruments de musique. La marche de chaque cortège était toujours précédée de gladiateurs armés d'un sabre et d'une cuirasse et qui s'écriaient avec une fureur presque naturelle.

On remarquait dans le corps des marins de petits vaisseaux pavés et armés que l'on portait en triomphe, puis un bateau assez grand, lequel était monté par quatre jeunes enfants; ce bateau était porté par une foule de marins dont les mouvements de tête ressemblaient aux ondes de la mer.

Les muletiers se montraient à leur tour sur des montures élégamment parées, portant de grotesques grelots; ceux-ci formaient un groupe de caravanes où figuraient des voyageurs de toutes les nations. Plusieurs muletiers s'étaient déguisés en femmes et s'étaient revêtus des costumes les plus brillants.

Enfin la corporation des garçons tout nus des bains, portant simplement une ceinture autour des reins, fermait la marche de cette procession orientale; le baldaquin de cette corporation aux allures primitives contenait un jeune garçon mollement couché sur tout l'appareil des bains orientaux, au milieu de riches serviettes de soie brodée d'or et d'argent, des cuvettes, des essences, des parfums; cet enfant faisait sans cesse écumer un savon odorant qu'il répandait sur la foule.

C'est ainsi que pendant sept jours consécutifs a été célébrée la fête de la naissance d'Abd-ul-Hamid, au milieu d'une immense affluente de curieux, laquelle aurait été plus grande encore sans les événements déplorable qui se passaient en même temps à la montagne et qui ont empêché grand nombre de paysans de participer à l'allégresse générale.

A présent que je vous ai entretenu des folies occasionnées par la naissance de ce jeune prince, dont la destinée ne sera certainement pas aussi brillante que celle de ses ancêtres, permettez-moi de vous dire quelques mots de notre situation politique.

Il y a bientôt neuf mois, lorsque les Druses étaient excités à la révolte par les Turcs qui avaient décidé de chasser de la montagne la famille de l'émir Béchir, on ne se serait guère douté que ces mêmes Druses tourneraient plus tard leurs armes contre ceux qui les avaient soulevés. C'est ce qui a lieu aujourd'hui. L'attitude menaçante de ces fiers montagnards inquiète l'autorité qui n'a jusqu'à présent donné que des preuves irrécusables de sa faiblesse. On s'accorde à regarder la venue de Mustapha-Pacha et son séjour en Syrie comme l'effet de la plus malheureuse inspiration qu'ait pu avoir la Porte. La fourberie, le mensonge, la corruption, ont été les seuls moyens d'action de Mustapha, et son successeur Omar-Pacha aura beaucoup à faire pour regagner la confiance des populations continuellement trompées depuis un an. J'ai, du reste, fait la remarque que les personnes qui l'approchent font une différence notable entre lui

et son prédécesseur. On attend de lui une administration meilleure, et j'ai entendu exprimer cette opinion très-énergiquement par notre consul de France.

Plusieurs engagements entre les Druses et les troupes turques ont eu lieu à la montagne. Omar-Pacha est cerné de toutes parts, et si l'on n'envoie pas des troupes fraîches à son secours, il court le danger d'être pris.

C'est avec de pareils embarras sur les bras que l'autorité musulmane ordonne des réjouissances comme celles que je viens d'essayer de vous décrire. Au reste, ce qu'a de mieux à faire la Turquie en ce moment, c'est peut-être de s'étourdir au milieu du bruit et des fêtes, et de se laisser aller au courant de la fatalité.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur BOBON, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moi-même chez les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CUERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4.

Les TABLETTES LARQUE sont reconnues supérieures à tous les pectoraux; une boîte suffit pour guérir le rhume le plus opiniâtre. — 4 fr. 50 c. avec l'instruction, chez les pharmaciens Larque, rue Saint-Polycarpe, 10, et Lardet, place de la Préfecture, à Lyon; Michel, à Tarare; Martinet, à Saint-Etienne; Rigaud, à Rive-de-Gier; Pignol, à Grenoble; Germain, à Annonay; David, à Voiron.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 3 JANVIER 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,480	3,480
1,000	700	— Saint-Etienne.	1,125	»
350	600	— Grenoble.	800	800
500	750	— Saône-et-Loire.	750	»
400	700	— Dijon.	530	»
3,000	750	— Trois villes du Midi.	»	»
1,740	600	— Turin.	450	»
1,000	—	— Montpellier.	725	»
1,000	—	— Besançon.	450	»
1,000	—	— Reims.	»	»
1,000	—	— Metz.	710	»
350	500	— Valence.	550	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	625	»
Idem.	—	— Union.	500	»
Idem.	1,000	— Société civile.	750	»
1,500	800	— Grangette et Culatte.	500	»
4,000	—	— Côte Thiolière.	»	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf.	»	»
1,000	—	— C ^e des mines des Lites.	»	»
2,300	—	— Compe du Villars.	480	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	3,600	»
500	4,000	— Société lyonnaise.	3,900	»
800	500	— Rhône supérieur.	»	»
154	5,000	— Gondoles sur Saône.	4,100	»
200	10,000	— Compagnie de l'Aigle.	9,000	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,200	»
450	2,000	— de la Feuillée.	2,550	»
300	2,000	— Seguin.	1,725	»
220	2,000	— de l'île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise.	580	»
6,000	—	— Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	— Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne..	8,000	»
240	5,000	— Moulins à vapeur de Perrache.	5,125	»
800	—	— Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	23,500	»
2,000	1,000	— Banque de Lyon.	3,000	3,000
700	750	— Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	—	— Omnium.	875	»
2,000	500	— Société riveraine d'assurance.	515	»
800	3,000	— Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . .	4,850	»

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21;

A Lyon, chez les principaux libraires. (5759)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi sept janvier courant, il sera procédé, sur la grande place de la Croix-Rousse, à dix heures du matin, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en table, poêle, horloge et chaises.

Et le même jour, sur la place Louis XVIII, à Lyon, à deux heures du soir, il sera procédé à la vente aux enchères de plusieurs chevaux avec harnais, voitures, tombereaux, etc. (1860)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A CÉDER,

PLUSIEURS ACTIONS

DES MINES DE HOUILLE,

Exploitation de Moutehaut, près Saint-Etienne.

S'adresser audit M^e Vuy, notaire. (3944)

A VENDRE,

UNE JOLIE MAISON

Située à Rive-de-Gier (Loire), rue Grenelle, n. 12.

S'adresser pour les renseignements, au propriétaire, dans ladite maison. (435)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS DE COMMERCE DE DRAPERIE, ROUENNERIE ET ÉTOFFES DIVERSES, parfaitement situé et bien achalandé depuis plus de cinquante ans, à Autun (Saône-et-Loire).

S'adresser, pour traiter, à M. Crochet, propriétaire, demeurant à Autun. (429)

A vendre.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE EN ACTIVITÉ.

S'adresser à M. Lambert, grande rue Longue, n. 11. (389)

A vendre d'occasion.

UNE MACHINE A VAPEUR NEUVE, de la force de deux chevaux. S'adresser à la Fabrique de Couvertures, place Louis XVIII, n. 15, à Perrache. (412)

A vendre de suite.

Beau Fonds de Café,

Bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, 17. (401)

MOULINS DE GROSNE

A louer.

Ces moulins, situés à dix kilomètres de Chalon-sur-Saône, sur la grande route de Lyon, sont alimentés par un excellent cours d'eau.

Ils sont composés :

1^o De huit paires de meules dont quatre montées à l'anglaise d'après les systèmes les plus nouveaux, deux machines à nettoyer et tous les accessoires nécessaires à une vaste exploitation;

2^o De dix-huit hectares de prés, presque tous à regain, et pouvant s'arroser à volonté;

3^o Et de sept hectares de terres.

Le tout à l'entour des moulins.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, et à Chalon-sur-Saône, à M^e Masson, notaire. (406)

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME de vingt à vingt-cinq ans pour faire des recettes et être employé dans une fabrique. Il devra verser un cautionnement de 2,000 fr.

S'adresser à M. Saunier, cafetier, rue Sainte-Catherine, n. 10, à Lyon. (423)

15 francs.

GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang.

Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de traverse; rue d'Amboise, 11. (7218)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7675)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stachas d'Arabie.

Ce sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. — En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7674)

SIROP PECTORAL DE MACORS

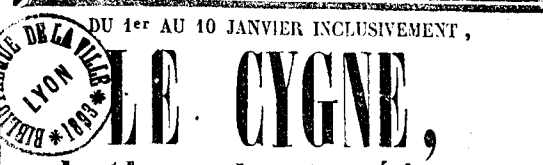
POUR RHUMES, ENROUEMENTS, IRRITATIONS DE POITRINE.

Ce sirop, composé en 1780, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque. Ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours conservé sur eux une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur, M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, dépositaire général, rue Montholon, 18, et chez M. BLAIN, pharmacien, rue du Marché-Saint-Honoré, 8. (7712)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — Pour preuve, l'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les Sirops.) — Pour en prendre connaissance, demander la brochure que l'on envoie gratis. S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)



dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (6688)

A vendre. FONDS D'ÉPICERIE, rue Mercière, à côté l'allée Marchande. S'adresser à M. Daudet, rue du Palais-Grillet, n. 15. (450)

AVIS. La vente de livres curieux et singuliers, parmi lesquels des HEURES du XV^e siècle, et d'objets d'art, continue d'avoir lieu chaque jour à cinq heures et demie du soir, dans la salle des commissaires-priseurs, port du Roi, n. 42. (434)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue de la Poulaille, n. 19.